

Commune de LOUVIGNY

Séance N° 3 du 11 Juillet 2022

Les membres du Conseil Municipal de la commune de LOUVIGNY se sont réunis le **lundi onze juillet deux mille vingt-deux à vingt heures et zéro minute** à la mairie de LOUVIGNY 2 rue du Pré Joli 57420 LOUVIGNY, sous la présidence de **Madame TORLOTING Brigitte**, Le Maire.

Date de la convocation : **05 Juillet 2022**

Ouverture de la séance : **20 heures**

Conseillers absents excusés :

Madame DUBEAU Emilie a donné procuration à Madame ROGET Véronique
Monsieur GROSDIDIER Thomas a donné pouvoir à Monsieur GUTHMULLER Anthony
Monsieur HANRY Joël a donné pouvoir à Madame SOL Sylviane
Monsieur KERCKHOVE Emmanuel a donné procuration à Monsieur SADLER Rémy
Monsieur L'HUILLIER Benjamin a donné pouvoir à Monsieur SUTTER Serge
Monsieur PAULOIN Pierre a donné procuration à Madame DESHAYES Agnès
Monsieur PONS Emmanuel a donné procuration à Madame TORLOTING Brigitte

Secrétaire de séance :

Madame SOL Sylviane

Madame TORLOTING Brigitte, Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte.

Elle constate que le quorum est atteint.

Il est ensuite procédé aux délibérations des questions inscrites à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- D_2022_3_1 : Approbation du CR de la séance du 07/04/2022
 - D_2022_3_2 : Mesures prises par délégation
 - D_2022_3_3 : Approbation du BAFSA 2021
 - D_2022_3_4 : Chemins de randonnée
 - D_2022_3_5 : Vente d'un chemin
 - D_2022_3_6 : Choix du mode de publicité des actes du Conseil Municipal
 - D_2022_3_7 : Subvention à l'association FC Verny Louvigny
 - D_2022_3_8 : Gestion des chats libres
 - D_2022_3_9 : Révision du Plu
 - D_2022_3_10 : Achat de terrain
 - D_2022_3_11 : Tarif de location des salles des fêtes
 - D_2022_3_12 : Passation de marché – étude Assainissement –
 - D_2022_3_13 : Commande des trottoirs rue de l'Eglise et route de Traille
 - D_2022_3_14 : Commande tableau numérique école élémentaire dans le cadre du programme Fus@é
 - D_2022_3_15 : Remplacement du séparateur de graisses de l'Ehpad
 - D_2022_3_16 : Divers
-

Délibération D_2022_3_1

OBJET : Approbation CR de la séance du 07/04/2022

Madame le Maire soumet le compte rendu de la séance 07/04/2022 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler avant son adoption définitive.

Aucune observation n'ayant été formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Présent(s) : 8	votant(s) : 15	suffrage(s) exprimé(s) : 15
Pour : 15		
- Madame DESHAYES Agnès, Madame DUBEAU Emilie, Monsieur GROSDIDIER Thomas, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.		
Contre : 0		
-		
Abstention : 0		
-		

Délibération D_2022_3_2

OBJET : Mesures prises par délégation

Conformément aux articles L.2122-22 & L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire fait part au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

➤ **PREND ACTE des décisions suivantes :**

Désignation	Fournisseur	Date paiement	Montant ttc
Acquisition de matériel informatique			
2 PC portables écoles élémentaires	LBI Systems	30/05/2022	1 440,00 €
s/total			1 440,00 €
Droit d'auteur			
fête de la musique	Sacem	02/06/2022	109,27 €
s/total			109,27 €
Entretien bâtiment			
chaudières bâtiments communaux (salle des fêtes, écoles primaires maternelle, mairie)	Minier Franck	11/05/2022	828,00 €
s/total			828,00 €
Entretien matériel roulant			
réparation tondeuse	Rocha	30/05/2022	1 465,09 €
s/total			1 465,09 €
Fournitures diverses			
rail rideaux + support	Castorama	11/04/2022	124,40 €
s/total			124,40 €
Fournitures de mobilier			
socle Marianne + vitrine	Solits	17/03/2022	717,27 €
s/total			717,27 €
Frais de déplacement			
piscine du 01/05 au 30/06/2022 A+R (lundi et jeudi)	DMA DUPASQUIER	01/07/2022	1 750,00 €
Pompidou	DMA DUPASQUIER	02/06/2022	245,40 €
salle Braun	DMA DUPASQUIER	02/06/2022	189,60 €
Sierck-les-Bains	Metz Evasion	20/06/2022	650,00 €
Saint-Louis	Schidler	21/06/2022	1 310,00 €
s/total			4 145,00 €
Frais d'impression			
bulletin municipal	Akséo	01/07/2022	1 659,52 €
s/total			1 659,52 €
Maintenance			
réparation de 12 motifs d'illumination de Noël	SVT	08/04/2022	2 417,52 €
s/total			2 417,52 €
Travaux d'entretien de voies et de réseaux			
branchement eaux pluviales - 16 rue de la Hautonnerie	Gilson entreprise	21/04/2022	1 940,40 €
pose et dépose illuminations de Noël	SVT	08/04/2022	4 044,00 €
s/total			5 984,40 €
TOTAL GÉNÉRAL			18 890,47 €

Présent(s) : 8	votant(s) : 15	suffrage(s) exprimé(s) : 15
Pour : 15		
- Madame DESHAYES Agnès, Madame DUBEAU Emilie, Monsieur GROSDIDIER Thomas, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.		
Contre : 0		
-		
Abstention : 0		
-		

Délibération D_2022_3_3

OBJET : Approbation Bilan Annuel de Fonctionnement du Système d'Assainissement pour 2021 (BAFSA)

Le conseil municipal est appelé à approuver le bilan annuel du système d'assainissement de l'exercice 2021 établi par la société Loréat.

Ce dernier retrace l'ensemble des actions menées au cours de l'année 2021.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE le Bilan Annuel de Fonctionnement du Système d'Assainissement (BAFSA) établi par la société Loréat, laissant apparaître un bon fonctionnement des installations pour l'année 2021.**

Il est précisé qu'afin d'optimiser davantage le traitement des effluents, l'installation d'un dégrilleur automatique est prévue pour 2022. Également en projet, l'augmentation de la sélectivité du déversoir d'orage en tête de station afin de minimiser les risques de surcharges hydrauliques préjudiciables au bon fonctionnement de l'installation en période pluvieuse.

L'équipement d'une mesure de surverse est actuellement à l'étude pour se conformer aux règles fixées par l'auto surveillance.

Les exigences réglementaires fixées par le Récépissé du Dossier de Déclaration n° A93-742 daté du 9 août 2006 sont atteintes. Le système d'assainissement est ainsi déclaré conforme pour l'année 2021.

Présent(s) : 8	votant(s) : 15	suffrage(s) exprimé(s) : 15
Pour : 14		
- Madame DESHAYES Agnès, Madame DUBEAU Emilie, Monsieur GROSDIDIER Thomas, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.		
Contre : 0		
-		
Abstention : 0		
-		

Délibération D_2022_3_4

OBJET : Chemins de randonnée

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 28/02/2022 portant sur l'échange de parcelles entre le GFA La Hautonnerie et la commune de LOUVIGNY.

Précise qu'il y a lieu de revenir sur cette dernière car le déplacement d'un chemin rural par échange de terrains n'est pas autorisé, et que des actes notariés "Achat et Vente" sont nécessaires.

Il convient donc de définir les modalités de cession :

- surfaces échangées
- prix

Il est donc demandé au conseil municipal de se prononcer sur ces échanges et d'autoriser, dans un premier temps :

- **la vente des parcelles appartenant à la commune de LOUVIGNY au profit du GFA de la Hautonnerie, à savoir :**

section 6 n° 22p	03 a 01 ca
section 6 n° 24p	03 a 84 ca
section 6 n° 38p	07 a 20 ca
section 7 n° 50p	23 a 19 ca
section 9 n° 33p	31 a 80 ca
section 18 n° 49p	02 a 01 ca
Surface totale	71 a 05 ca

et dans un second temps :

- **l'achat des parcelles appartenant au GFA de la Hautonnerie au profit de la commune de LOUVIGNY, à savoir :**

section 6 n° 68	05 a 10 ca
section 6 n° 69	17 a 24 ca
section 7 DP 0.48	01 ha 11 a 60 ca
section 9 DP 0.33	25 a 99 ca
Surface totale	1 ha 59 a 93 ca

Il y a lieu également d'accepter la proposition du GFA de la Hautonnerie, représenté par Madame Julie TORLOTING d'acquérir lesdites parcelles à la valeur vénale minimale donnée par le pôle d'évaluation domaniale, soit 40 €/a en zone A du PLU.

Madame le Maire étant concernée indirectement par cette affaire (membre de sa famille) :

- **cède la parole à Madame SOL Sylviane, Adjoint au maire,**
- **se retire de la salle des délibérations et ne prend pas part au vote.**

Madame SOL Sylviane invite ensuite le conseil à délibérer sur le sujet.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **AUTORISE la vente des parcelles appartenant à la commune au profit du GFA de la Hautonnerie comme suit :**

section 6 n° 22p	03 a 01 ca
section 6 n° 24p	03 a 84 ca
section 6 n° 38p	07 a 20 ca
section 7 n° 50p	23 a 19 ca
section 9 n° 33p	31 a 80 ca
section 18 n° 49p	02 a 01 ca
Surface totale	71 a 05 ca

- **AUTORISE l'achat des parcelles appartenant au GFA de la Hautonnerie au profit de la commune de LOUVIGNY :**

section 6 n° 68	05 a 10 ca
section 6 n° 69	17 a 24 ca
section 7 DP 0.48	01 ha 11 a 60 ca
section 9 DP 0.33	25 a 99 ca
Surface totale	1 ha 59 a 93 ca

- **ACCEPTE la proposition du GFA de la Hautonnerie, pour l'acquisition des parcelles susvisées ci-dessus, à la valeur vénale minimale proposée par les services des Domaines, à savoir 40 €/a, soit :**

.vente : 71 a 05 ca x 40,00 €/a = 2 842,00 €

.achat : 1 ha 59 a 93 ca x 40,00 €/a = 6 397,20 €

- **CHARGE Maître SAPONARO Michel, Notaire à Verny d'établir les actes notariés correspondants et AUTORISE Madame SOL Sylviane à les signer ainsi que tous documents s'y rapportant.**

Présent(s) : 8	votant(s) : 14	suffrage(s) exprimé(s) : 14
Pour : 14 - Madame DESHAYES Agnès, Madame DUBEAU Emilie, Monsieur GROSDIDIER Thomas, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge		
Contre : 0 -		
Abstention : 0 -		

Délibération D_2022_3_5

OBJET : Vente d'un chemin

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le projet de création d'un nouveau lotissement rue des Vignes.

Rappelle également que ce projet conduit la commune et le lotisseur Terralia à déplacer un chemin rural.

Précise que :

- s'agissant d'un chemin rural non affecté à la circulation du public, le déclassement ne s'impose pas. Toutefois un acte notarié de vente entre la commune et la société Terralia est nécessaire,
- la société Terralia s'est engagée à créer un nouveau chemin afin de permettre l'accès aux agriculteurs.
- la proposition de Terralia d'acheter le terrain s'élève à 25 000 € .

Madame le Maire invite le conseil municipal à délibérer et à se prononcer sur le sujet.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE et AUTORISE la vente de la parcelle cadastrée section 19 n° 82, d'une surface de 860 m2 au profit de la société Terralia,**
- **ACCEPTE la proposition de prix de la société Terralia de 25 000 €,**
- **CHARGE Maître SAPONARO Notaire à Verny d'établir l'acte notarié correspondant et AUTORISE Madame le Maire à le signer ainsi que tous documents s'y rapportant.**

Présent(s) : 8	votant(s) : 15	suffrage(s) exprimé(s) : 15
Pour : 15 - Madame DESHAYES Agnès, Madame DUBEAU Emilie, Monsieur GROSDIDIER Thomas, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.		
Contre : 0 -		
Abstention : 0 -		

Délibération D_2022_3_6

OBJET : Choix du mode de publicité des actes du conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2131-1 dans sa version en vigueur au 1er janvier 2022 ;

Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et conservation des actes pris par les collectivités territoriales et notamment son article 40 qui fixe l'entrée en vigueur de la réforme au 1er juillet 2022 ;

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements ;

Madame le Maire informe l'assemblée que :

- la réforme de la publicité des actes des collectivités, qui est applicable à compter du 1er juillet 2022, a posé le principe de la publication des actes de la commune par voie électronique. Néanmoins, il existe une dérogation pour les communes de moins de 3 500 habitants : elles peuvent, par délibération, choisir un autre mode de publication :

1° soit par affichage ;

2° soit par publication sur papier ;

3° soit par publication sous forme électronique.

Il est proposé au conseil municipal d'opter pour la modalité de publicité suivante :

Publicité des actes de la commune par affichage ;

ou

Publicité des actes de la commune par publication papier ;

ou

Publicité des actes de la commune par publication sous forme électronique, sur le site internet de la commune.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

➤ ***D'ADOPTER la publicité des actes réglementaires et des actes ni réglementaires ni individuels de la commune, à compter du 1er juillet 2022 :***

-Par voie d'affichage papier à l'emplacement dédié à cet effet, à savoir panneau d'affichage en face de la mairie ainsi que par publication sous forme électronique sur le site internet de la commune.

Présent(s) : 8	votant(s) : 15	suffrage(s) exprimé(s) : 15
Pour : 15 - Madame DESHAYES Agnès, Madame DUBEAU Emilie, Monsieur GROSDIDIER Thomas, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.		
Contre : 0 -		
Abstention : 0 -		

Délibération D_2022_3_7

OBJET : Subvention Foot Vervy-Louvigny

Le conseil municipal après en avoir délibéré et sur proposition de Madame le Maire :

- **ACCORDE une subvention de 1 520 € au Football Club de Vervy-Louvigny au titre de l'exercice 2022, soit 80 € x 16 joueurs licenciés et 3 dirigeants,**
- **AUTORISE Madame le Maire à verser ladite somme au Football Club Vervy-Louvigny.**

La dépense sera imputée au chapitre 65 - article 6574 du budget communal ouvert à cet effet.

Présent(s) : 8	votant(s) : 15	suffrage(s) exprimé(s) : 15
Pour : 15 - Madame DESHAYES Agnès, Madame DUBEAU Emilie, Monsieur GROSDIDIER Thomas, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.		
Contre : 0 -		
Abstention : 0 -		

Délibération D_2022_3_8

OBJET : Gestion des chats libres

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune a eu recours aux services de deux organismes pour le contrôle des populations animales de chats libres et souhaite les reconduire :

Le **centre animalier de Bois de Haye** propose des campagnes de capture de chats errants et s'engage à facturer le service rendu à un coût de :

Désignation	Prix net de taxe
castration + puce électronique ou tatouage	65,00 €
ovariectomie + puce électronique ou tatouage	125,00 €
test FIV-FELV	20,50 €
test positif + euthanasie	46,50 €
coût transport (par déplacement)	40,00 €

Ce tarif prend en compte :

- l'opération de capture des chats avec la mise à disposition d'un technicien titulaire d'un certificat de capacité, d'un véhicule agréé pour le transport d'animaux vivants, de cages trappes, cages de transports, gants, perches nécessaires aux opérations et à la contention,
- les frais vétérinaires, réalisés par le vétérinaire désigné par la fondation d'entreprise Clara, relatifs à l'identification et la stérilisation des chats relâchés ou autre pour des raisons sanitaires ou comportementales.
- l'identification des chats capturés se fera au nom de la Commune,

- l'opération de transport et de relâcher des chats sur leur lieu de capture.

Précise que l'opération menée l'an dernier avait permis de capturer 6 chats et de les stériliser. A noter qu'une femelle gestante n'avait pas été capturée et elle a donné naissance à plusieurs chatons.

La SPA de Arry débloque des bons de stérilisation à remettre au vétérinaire choisi pour les interventions.

Plusieurs personnes dans la commune, recueillent des chats errants et les emmènent chez le vétérinaire bénévolement pour les faire stériliser, pucer et soigner au besoin.

Cette convention leur permet de bénéficier d'un bon de stérilisation de 55 € pour un mâle et 70 € pour une femelle.

La participation financière demandée à la commune est de 50 € par chat pour des multiples de 5 individus ce qui représente 250 € que la commune versera sous forme d'une subvention.

Madame le Maire appelle le conseil municipal à délibérer sur le sujet.

Après exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ACCORDE à la SPA de Arry une subvention de 250 € au titre de participation financière, représentant 50 € par chat pour des multiples de 5 individus,**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer la convention avec la SPA de Arry et à verser ladite subvention d'un montant de 250 €.**

La dépense sera imputée au chapitre 65 - article 6574 - subventions - du budget communal.

Présent(s) : 8	votant(s) : 15	suffrage(s) exprimé(s) : 15
Pour : 15 - Madame DESHAYES Agnès, Madame DUBEAU Emilie, Monsieur GROSDIDIER Thomas, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.		
Contre : 0 -		
Abstention : 0 -		

Délibération D_2022_3_9

OBJET : Révision du PLU

Madame le Maire présente l'intérêt pour la commune de reconsidérer le contenu du plan local d'urbanisme.

En vue de favoriser le renouvellement urbain et préserver la qualité architecturale et l'environnement, il importe que la commune réfléchisse sur ses orientations en matière d'urbanisme, d'aménagement et de développement durable.

Il apparaît nécessaire de redéfinir clairement l'affectation des sols et d'organiser l'espace communal pour permettre un développement harmonieux de la commune.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **DE PRESCRIRE la révision du plan local d'urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire communal conformément aux articles L 153-31 et suivants, R 153-11 et R 153-12 du code de l'urbanisme et ce en vue de faire évoluer la zone 2AU en zone 1AU,**
- **DE CHOISIR un bureau d'études par appel d'offres,**
- **DE CHARGER la commission municipale d'urbanisme, du suivi de l'étude du plan local d'urbanisme,**
- **DE MENER la procédure selon le cadre défini par les articles L 153-33, R 153-11, R 153-12 du code de l'urbanisme en ce qui concerne l'association et la consultation des diverses personnes publiques,**
- **DE FIXER les modalités de concertation prévues par les articles L 103-2 et suivants du code de l'urbanisme,**
- **DE DONNER autorisation à Madame le Maire pour signer toute convention qui serait nécessaire à la mise à disposition des services de l'Etat,**
- **DE SOLLICITER de l'Etat une dotation pour compenser la charge financière de la commune correspondant aux frais matériels et éventuellement aux frais d'études liés à la révision du plan local d'urbanisme, que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à l'étude du plan local d'urbanisme seront inscrits au budget de l'exercice considéré.**

Conformément à l'article L 153-11 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée aux organes publics concernés.

Conformément aux articles R 153-20 et R 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans le journal suivant diffusé dans le département de la Moselle.

Présent(s) : 8	votant(s) : 15	suffrage(s) exprimé(s) : 15
Pour : 15 - Madame DESHAYES Agnès, Madame DUBEAU Emilie, Monsieur GROSDIDIER Thomas, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.		
Contre : 0 -		
Abstention : 0 -		

Délibération D_2022_3_10

OBJET : Achat de terrain

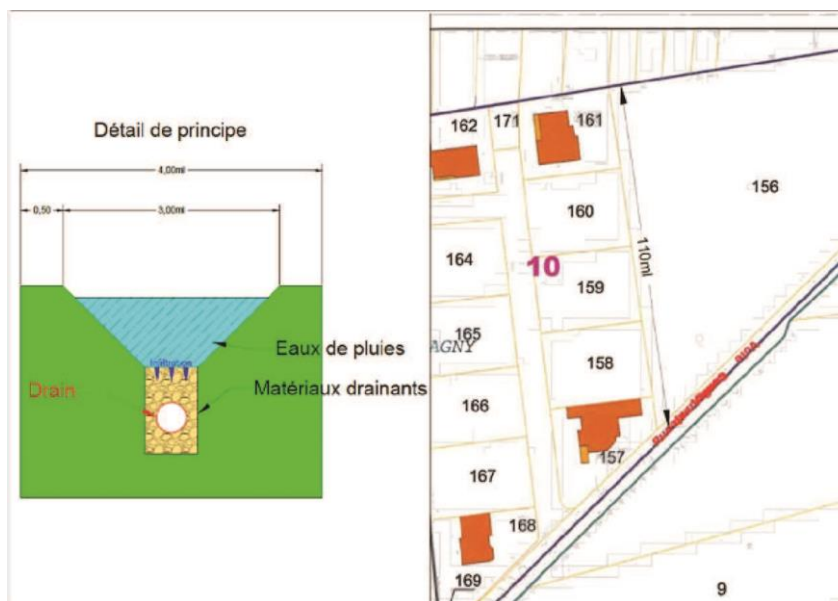
Madame le Maire rappelle au conseil municipal le problème de ruissellement des eaux pluviales au droit du lotissement rue du Pressoir.

Rappelle que lors d'évènements pluvieux intenses, il a été constaté à plusieurs reprises le ruissellement de ces eaux directement sur la rue des Vignes et en l'absence de fossé de collecte provoquant des inondations dans la rue du Pressoir.

Rappelle également que l'étude réalisée par Matec a permis de dresser l'état des lieux de ces ruissellements et qu'il convient désormais d'y remédier.

Précise qu'afin de résoudre ce dysfonctionnement, il convient de créer un fossé de collecte/infiltration des eaux pluviales au droit du lotissement de la rue du Pressoir.

Pour ce faire, la commune doit acquérir une partie de la parcelle cadastrée section 10 n° 156 au lieudit "Haut de Pagny" appartenant à la famille SCHUTZ/ANTOINE, d'une contenance d'environ 440 m² (110 m de longueur x 4 m de largeur) pour la création d'un fossé drainant (voir schéma ci-dessous) :



Le prix de vente proposé par le service des Domaines, en zone A, est 40 €/are.

Considérant l'accord des propriétaires :

- pour la cession en faveur de la commune d'une partie de la parcelle cadastrée section 10 n° 156 au lieudit "Haut de Pagny", soit 440 m² (4,40 ares)
- sur le prix de vente proposé par le service des Domaines, soit 40 €/are.

Madame le Maire invite les élus à se prononcer sur le sujet.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE la proposition de Madame le Maire,**
- **AUTORISE Madame le Maire à acquérir une partie de la parcelle cadastrée section 10 n° 156 au lieudit "Haut de Pagny" d'une contenance de 440 m² (4,40 ares), pour la création d'un fossé drainant,**
- **FIXE le prix de vente à 40 €/are, soit 4,40 ares x 40 € = 176,00 €,**
- **CHARGE Maître Michel SAPONARO, Notaire à VERNY d'établir l'acte de vente et AUTORISE Madame le Maire à le signer ainsi que tout document s'y rapportant.**

Présent(s) : 8	votant(s) : 15	suffrage(s) exprimé(s) : 15
Pour : 15		
- Madame DESHAYES Agnès, Madame DUBEAU Emilie, Monsieur GROSDIDIER Thomas, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.		
Contre : 0		
-		
Abstention : 0		
-		

Délibération D_2022_3_11

OBJET : Tarif de location des salles des fêtes

Madame le Maire propose au conseil municipal de revoir les tarifs de location des salles des fêtes (haut + entresol).

Cette augmentation se justifie par la forte hausse du tarif de l'électricité et du gaz.

Précise que la dernière révision date de 2018.

Invite le conseil à délibérer sur le sujet.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE la proposition de Madame le Maire,**
- **FIXE les nouveaux tarifs de location des salles des fêtes (haut + entresol) à compter du 1er septembre 2022 comme suit :**

Tarif location salles - SEPT 2022			
PETITE et GRANDE SALLE (100 à 150 personnes)	Associations de Louvigny	Habitants	Extérieurs / Entreprises
Café enterrement			
2 Salles + bar		94,00 €	96,00 €
Vaisselle		30,00 €	35,00 €
Réunion : associations, sociétés, organismes extérieurs			
Grande salle			93,00 €
Repas mariage, Buffet, Banquet			
2 Salles + bar	82,00 €	240,00 €	405,00 €
Cuisine	41,00 €	77,00 €	112,00 €
Vaisselle	21,00 €	50,00 €	54,00 €
Total	144,00 €	367,00 €	571,00 €

ENTRESOL (50 personnes)	Associations de Louvigny	Habitants	Extérieurs / Entreprises
Café enterrement			
Salle		59,00 €	62,00 €
Vaisselle		30,00 €	35,00 €
Réunion : du lundi au vendredi (salle seule)			
1/2 journée		33,00 €	54,00 €
journée entière		65,00 €	107,00 €
Repas mariage, Buffet, Banquet : Samedi et Dimanche			
Salle	45,00 €	98,00 €	166,00 €
Cuisine	41,00 €	77,00 €	112,00 €
Vaisselle	21,00 €	36,00 €	53,00 €
Total	107,00 €	211,00 €	331,00 €
Demi journée : salle seule jusque 19 heures maximum	25,00 €	50,00 €	85,00 €
Nettoyage des locaux et du matériel HORS VAISSELLE ET TABLES (doublé si nettoyage mal fait)		150,00 €	
Caution		800,00 €	800,00 €
Prêt de tables et bancs de brasserie		5 € la table et 2 bancs	
NB: gratuits annuelles pour les associations du village uniquement :			
- 1 fois pour l'Assemblée générale de chaque association (avec ou sans repas)			
- 2 fois pour l'organisation d'activités propres à chaque association			

➤ **DIT QUE la présente délibération sera transmise au Centre des Finances Publiques de Vervy pour application.**

Présent(s) : 8	votant(s) : 15	suffrage(s) exprimé(s) : 15
Pour : 15		
- Madame DESHAYES Agnès, Madame DUBEAU Emilie, Monsieur GROSDIDIER Thomas, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.		
Contre : 0		
-		
Abstention : 0		
-		

Délibération D_2022_3_12

OBJET : Passation de marché - étude Assainissement -

Madame le Maire rappelle aux élus le projet d'une étude diagnostique assainissement et pluvial /étude de ruissellement urbain et péri-urbain sur l'ensemble du territoire communal,

Rappelle également la consultation des entreprises par appel d'offres,

Vu l'ouverture des plis par la commission d'Appel d'Offres,

Vu le rapport d'analyse des offres établi par Monsieur POLISSE du bureau d'études « Collectivités Conseils » susvisé ci-dessous, commenté par Monsieur SADLER Rémy, conseiller municipal en charge du dossier :

		ALTEREO	IRH
N°	Prestations	Montant (en €uros HT)	Montant (en €uros HT)
PHASE 1 : ANALYSE DU FONCTIONNEMENT DES RESEAUX – ENQUETES GENERALES			
	Sous total de la phase 1	15 713 €	21 345 €
PHASE 2 : ANALYSE DU RUISSELLEMENT URBAIN ET PERI-URBAIN			
	Sous total de la phase 2	6 264 €	3 875 €
PHASE 3a : CAMPAGNE DE MESURES NAPPE HAUTE			
	Sous total de la phase 3a - Nappe haute	8 151 €	8 990 €
PHASE 3b : CAMPAGNE DE MESURES NAPPE BASSE			
	Sous total de la phase 3b - Nappe basse	6 334 €	6 520 €
PHASE 5 : ETUDE DES SOLUTIONS DE GESTION DES EAUX PLUVIALES			
	Sous total de la phase 5	5 060 €	4 925 €
PHASE 6 : PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT			
	Sous total de la phase 6	11 281 €	10 700 €
	TOTAL HT BASE	52 803,00 €	56 355,00 €
	TVA 20 %	10 560,60 €	11 271,00 €
	TOTAL TTC BASE	63 363,60 €	67 626,00 €
PSE1 - REALISATION DES ENQUETES DE BRANCHEMENT DE TOUTES LES HABITATIONS DE LA COMMUNE			
	Sous total de la PSE1		
PSE2 - PHASE 4 : ETUDE DES MILIEUX RECEPTEURS			
	Sous total de la PSE2 - phase 4		
	TOTAL HT BASE+PSE1+PSE2	52 803,00 €	56 355,00 €
	TVA 20 %	10 560,60 €	11 271,00 €
	TOTAL TTC BASE+PSE1+PSE2	63 363,60 €	67 626,00 €
PRIX UNITAIRES - POUR INFORMATION			
PM1	Réunion supplémentaire	607 €	700 €
PM2	Réunion publique en soirée	971 €	700 €
PM3.1	Coût pour une semaine supplémentaire de mesures des débits conformément aux points 3.1 à 3.7	1 310 €	1 700 €
PM3.2		936 €	1 700 €

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire soumet les résultats de l'appel d'offres à l'approbation du conseil municipal.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **RETIENT l'offre de l'entreprise ALTERÉO d'un montant HT de 52 803 €,**
- **APPROUVE le marché portant sur l'étude diagnostique assainissement et pluvial /étude de ruissellement urbain et péri-urbain sur l'ensemble du territoire communal,**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer le marché avec l'entreprise correspondante, ainsi que toutes pièces s'y rattachant,**
- **AUTORISE Madame le Maire à régler les factures qui en découleront sur le budget Assainissement ouvert à cet effet.**

Présent(s) : 8	votant(s) : 15	suffrage(s) exprimé(s) : 15
Pour : 15 - Madame DESHAYES Agnès, Madame DUBEAU Emilie, Monsieur GROSDIDIER Thomas, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.		
Contre : 0 -		
Abstention : 0 -		

Délibération D_2022_3_13

OBJET : Commande des trottoirs rue de l'Eglise et route de Traille

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le projet de création de trottoirs PMR une partie de la rue de l'Eglise et route de Traille, ayant fait l'objet d'une demande de subvention dans le cadre du dispositif AMISSUR.

Vu l'accord de subvention du Département d'un montant de 14 410 €, il est proposé au conseil municipal de valider le devis établi par l'entreprise Lingenheld de Louvigny pour un montant HT de 50 812 €..

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE le principe de réfection des trottoirs aux normes PMR une partie de la rue de l'Eglise et route de Traille, visant la sécurisation des piétons.**
- **AUTORISE Madame le Maire à passer commande desdits travaux auprès de l'entreprise Lingenheld pour un montant HT de 50 812 €.**
- **AUTORISE Madame le Maire à régler la facture qui en découlera.**

La dépense sera imputée à l'opération 10025 - Voirie - ouverte à cet effet.

Présent(s) : 8	votant(s) : 15	suffrage(s) exprimé(s) : 15
Pour : 15		
- Madame DESHAYES Agnès, Madame DUBEAU Emilie, Monsieur GROSDIDIER Thomas, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.		
Contre : 0		
-		
Abstention : 0		
-		

Délibération D_2022_3_14

OBJET : Commande tableau numérique école élémentaire dans le cadre du programme Fus@é

Madame le Maire propose au conseil municipal d'appareiller l'école élémentaire d'un nouvel équipement numérique dans le cadre du dispositif FUS@É, l'ancien étant devenu obsolète et inutilisable.

Appelle le conseil municipal à délibérer sur le sujet.

Le conseil municipal après examen des devis proposés par la société LBI Systems et après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE la proposition de Madame le Maire,**
- **AUTORISE Madame le Maire à passer commande auprès de la société LBI Systems du matériel susvisé ci-dessous :**

DEVIS :

Libellé	Type	PU HT	Qté	Prix HT	TVA	Prix TTC
4.66 Ordinateur portable	PORTABLE	600,00 €	6	3600,00 €	20,00 %	4320,00 €
TOTAL				3600,00 €		4320,00 €

Matériel pouvant être subventionné à hauteur de :

35 %

DEVIS :

Libellé	Type	PU HT	Qté	Prix HT	TVA	Prix TTC
1.3.1 Dispositif écran tactile 75"	ENI	2435,00 €	1	2435,00 €	20,00 %	2922,00 €
2.5 MAINTENANCE ANNUELLE Dispositif écran tactile 75"	MAINTENANCE ANNUELLE ENI JUSQU'EN 2025	50,00 €	3	150,00 €	20,00 %	180,00 €
4.66 Ordinateur portable	PORTABLE	600,00 €	1	600,00 €	20,00 %	720,00 €
TOTAL				3185,00 €		3822,00 €

45 %

DEVIS :

Libellé	Type	PU HT	Qté	Prix HT	TVA	Prix TTC
1.11 Dispositif classe-moblie 8 tablettes	CM8	3945,00 €	1	3945,00 €	20,00 %	4734,00 €
5.4 Solution Knox Manage ou équivalent	INTEGRATION MDM	20,45 €	16	327,20 €	20,00 %	392,64 €
2.13 MAINTENANCE ANNUELLE Dispositif classe-moblie 8 tablettes	MAINTENANCE ANNUELLE CM8	225,00 €	3	675,00 €	20,00 %	810,00 €
TOTAL				4947,20 €		5936,64 €

30 %

La dépense totale s'élève à : **11 432,20 € HT**

- **AUTORISE Madame le Maire à régler les factures qui en découleront sur l'opération 10014 "Mairie-Ecoles.." ouverte à cet effet.**
- **SOLLICITE Moselle Education pour l'octroi d'une subvention dans le cadre du programme Fus@é.**

Présent(s) : 8	votant(s) : 15	suffrage(s) exprimé(s) : 15
Pour : 15		
- Madame DESHAYES Agnès, Madame DUBEAU Emilie, Monsieur GROSSDIDIER Thomas, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.		
Contre : 0		
-		
Abstention : 0		
-		

Délibération D_2022_3_15

OBJET : Remplacement du séparateur de graisses de l'Ehpad

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la demande de la Directrice de la résidence "Les Vignelles" de Louvigny, pour le remplacement du séparateur de graisses devenu obsolète et irréparable.

La parole est donnée à Monsieur SUTTER Serge, Adjoint au maire en charge du dossier, qui dresse un état des lieux du matériel déficient.

Soumet et commente au conseil municipal le devis proposé par l'entreprise GILSON de Raucourt d'un montant HT de 7 379 €.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur SUTTER et après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE et RETIENT la proposition de l'entreprise GILSON de Raucourt d'un montant HT de 7 379 €,**
- **AUTORISE Madame le Maire à passer commande desdits travaux de remplacement du séparateur de graisses de la résidence "Les Vignelles" de Louvigny,**
- **AUTORISE Madame le Maire à régler la facture qui en découlera sur l'opération 10014 "Maire-Ecoles..." ouverte à cet effet.**

Présent(s) : 8	votant(s) : 15	suffrage(s) exprimé(s) : 15
Pour : 15 - Madame DESHAYES Agnès, Madame DUBEAU Emilie, Monsieur GROSDIDIER Thomas, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.		
Contre : 0 -		
Abstention : 0 -		

Délibération D_2022_3_16

OBJET : Divers

Pour l'information du conseil municipal :

Internet : des dysfonctionnements sont signalés sur le réseau Orange

Travaux de renouvellement conduite eau potable par le SIE : fin de la première phase des travaux envisagée pour fin juillet. L'entreprise est fermée en août.

Travaux station d'épuration : le Débitmètre a été installé aujourd'hui.

Travaux rue de la Libération : branchements élec et télécom au 12 bis (nouvelle habitation) réalisés par l'entreprise ERTIP.

Lotissement St-Côme et St-Damien : les constructions ont démarré.

Travaux de rénovation énergétique de la mairie et des logements communaux : démarrage des travaux le 18/07/2022 par le remplacement des menuiseries à la mairie. A partir du 16/08/2022, démontage et remplacement des faux plafonds A suivre...

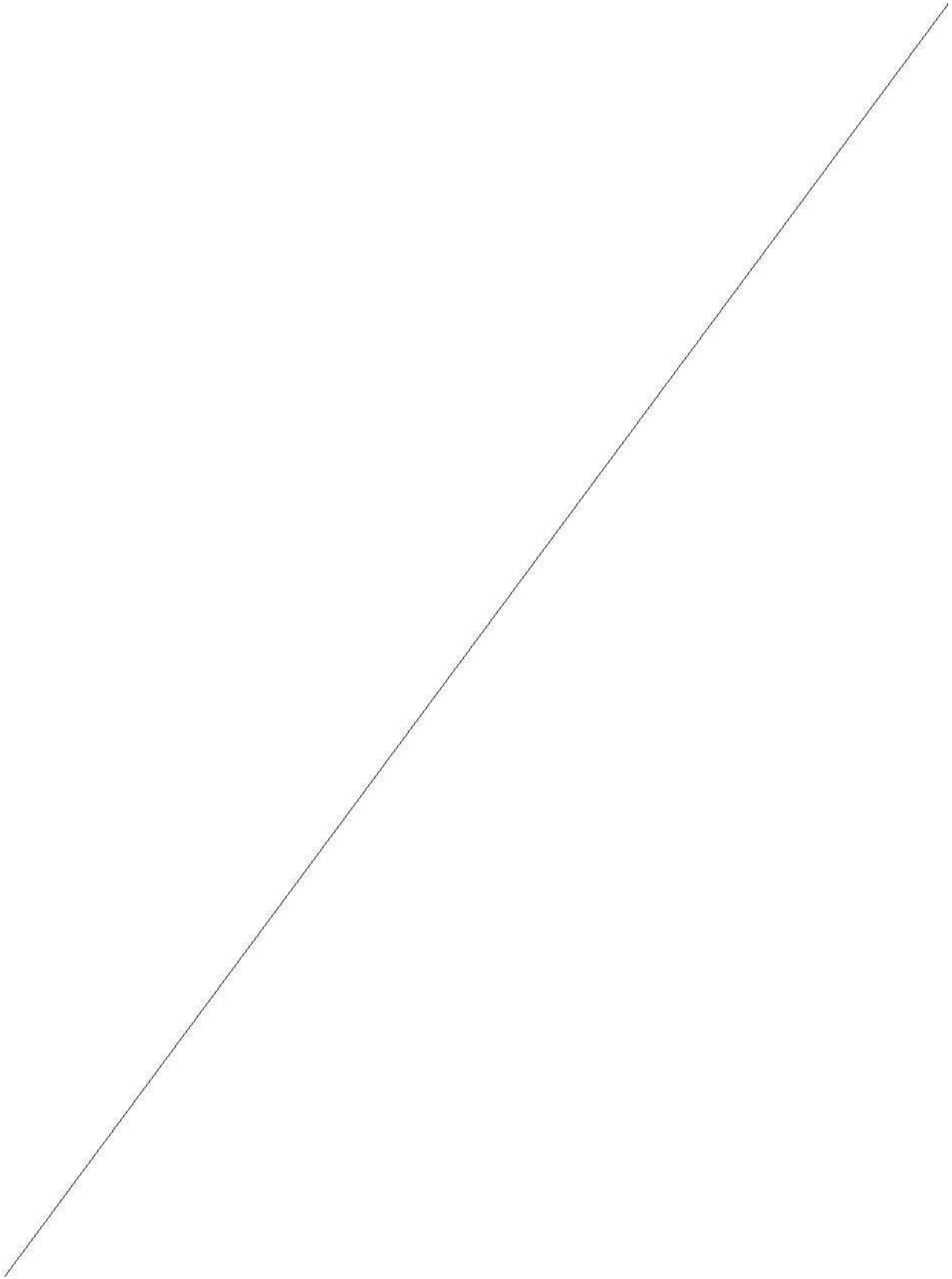
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Le Maire :

TORLOTING Brigitte

Le secrétaire de séance :

SOL Sylviane



commune de LOUVIGNY Séance N° 3 du 11 Juillet 2022

Liste des délibérations prises en Séance :

délibération D_2022_3_1 délibération D_2022_3_2 délibération D_2022_3_3
délibération D_2022_3_4 délibération D_2022_3_5 délibération D_2022_3_6
délibération D_2022_3_7 délibération D_2022_3_8 délibération D_2022_3_9
délibération D_2022_3_10 délibération D_2022_3_11 délibération D_2022_3_12
délibération D_2022_3_13 délibération D_2022_3_14 délibération D_2022_3_15
délibération D_2022_3_16

Conseillers présents :

DESHAYES Agnès	présente
GUTHMULLER Anthony	présent
LAPOINTE Jocelyne	présente
ROGET Véronique	présente
SADLER Rémy	présent
SOL Sylviane	présente
SUTTER Serge	présent
TORLOTING Brigitte	présente